



www.agrivalais.ch

TERRE VALAISANNE

PAGE DE L'AGRICULTURE VALAISANNE

Un choix de société important pour l'agriculture

PIERRE-YVES FELLEY,
DIRECTEUR CVA



3^E CORRECTION DU RHÔNE | Le projet R3 concerne toute la population valaisanne puisque les choix techniques opérés pour contenir les crues influenceront durablement l'aspect et l'utilisation de la plaine. C'est un véritable débat de société qui mérite d'être mené.



LE NOUVELLISTE

Depuis le lancement des réflexions liées au R3, l'agriculture a réitéré de façon constante sa disposition à soutenir des mesures correctives du Rhône à condition que toute emprise supplémentaire sur les terres cultivables soit justifiée exclusivement par des considérations sécuritaires. Il s'agit de limiter les pertes des seules bonnes terres arables dont dispose le Valais. La récente crise alimentaire mondiale démontre la pertinence de protéger le potentiel de production agricole.

UN PROJET VORACE EN TERRES CULTIVABLES

La direction du projet préconise d'élargir le Rhône. Mais lors de la traversée des villes, elle se contente de creuser le lit fluvial et de rehausser les digues, solution que défend l'Association pour la défense du sol agricole sur tout le linéaire (*voir encadré*). La variante retenue génère une emprise supplémentaire de 870 ha, dont 179 ha sur le canton de Vaud et 691 ha en Valais. Cela signifie que l'espace occupé maintenant par le Rhône de Brigogne au Léman est accru en moyenne de 80%. Dans certains tronçons, l'empiètement atteint 3 à 4 fois la largeur actuelle. En Valais, plus de 400 ha, soit 60% de l'emprise supplémentaire, sont ponctionnés sur des surfaces agricoles. 200 ha touchent des surfaces forestières et protégées, mais elles sont reconstituées intégralement à la fin du projet. Le solde est pris sur des terres à bâtir, industrielles ou sportives. L'agriculture est de loin le secteur économique le plus sollicité par le projet. Cela explique l'attention soutenue portée au R3 par les milieux agricoles.

La direction du projet justifie le choix de la

variante avec élargissement par des considérations d'ordre environnemental. Il en résulte que le R3 poursuit des buts prioritairement de renaturation du Rhône et subsidiairement de sécurisation. En privilégiant outrageusement l'aspect nature, le projet devient déséquilibré, en ce sens qu'il ne pondère plus objectivement les intérêts socio-économiques, en premier lieu agricoles, face aux intérêts environnementaux.

UNE UTOPIE ÉCOLOGIQUE

La direction du projet prétend que l'élargissement permet au lit du fleuve de reprendre un cours en tresses et qu'il améliore la diversité de la faune aquatique. Cette vision postule l'obligation de renaturer également les affluents du Rhône par une solution d'élargissement. De nouvelles pertes de surface agricole sont donc d'ores et déjà programmées. Ceci est confirmé par l'exemple récent de la sécurisation de la Dranse à Martigny, bloquée suite à l'opposition du WWF qui exige la destruction de la digue en rive gauche et la réalisation d'une berge naturelle.

Plusieurs experts mettent pourtant en doute la faisabilité de cette vision écologique. La température basse de l'eau en hiver comme en été et sa turbidité due aux sédiments alpins très fins qu'elle charrie bloquent le développement naturel de la microfaune, base de la chaîne alimentaire des poissons. S'ajoute encore plusieurs barrages au fil de l'eau et qui constitue des seuils infranchissables aux espèces de poissons qui pourraient remonter du Léman. Et finalement les fortes fluctuations du niveau des eaux liées au turbinage des barrages empêchent le développement naturel de

nombreuses espèces de poissons. Quant au rêve d'un Rhône sillonnant la plaine de ses nombreux bras, il ne peut pas se réaliser sans de fréquents travaux d'extraction des matériaux.

Il semble également illusoire d'imaginer que les surfaces rendues à la nature puissent servir d'espace de détente pour la population et les touristes. L'intrusion de l'humain dans ces zones renaturées entrerait en conflit avec le redéploiement d'espèces végétales ou animales. Cette remarque met encore une fois en lumière le déséquilibre patent du projet entre les aspects socio-économiques, négligés, et les aspects environnementaux, privilégiés.

UN COÛT PHARAONIQUE

Le projet complet est devisé à près de 2,5 milliards de francs. Les communes concernées sont appelées à supporter jusqu'à hauteur de 5% des coûts. Aux frais de réalisation s'ajoutent ceux d'entretien inhérents à la variante proposée: le Rhône élargi ne peut plus évacuer les matériaux jusqu'au Léman et des travaux d'extraction permanents sont indispensables sur tout le linéaire. 30% de ces frais sont à la charge des communes. Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais de la renaturation souhaitée des affluents.

Il est encore temps de repenser la sécurisation de la population et des biens en réduisant au strict minimum l'emprise future du Rhône et en y intégrant des mesures de renaturation de la plaine. Cette pause de réflexion ne remet pas en cause l'exécution des mesures urgentes dans les traversées des villes puisque les solutions prévues n'empiètent que peu hors de l'espace Rhône actuel.

Creuser ou élargir, il faut choisir

NOUVELLE ÉTUDE | Les agriculteurs valaisans proposent une deuxième variante plus économe en terres. Un arbitrage neutre semble s'imposer.

CVA

Et s'il existait une autre solution que celle proposée par les ingénieurs de la 3^e Correction du Rhône (R3)? L'Association pour la défense du sol agricole (ADSA) répond par l'affirmative à cette question. Les agriculteurs qui la composent sont persuadés qu'il est possible d'éviter les élargissements du lit du fleuve et leur emprise sur les terres cultivables. Les ingénieurs qu'ils ont mandatés ont étudié deux secteurs, en aval de Sierre et dans la région de Fully. Pour eux, pas de doute: en approfondissant le lit du Rhône, on garantit le passage de la crue extrême. Et cette solution présenterait bien d'autres avantages puisqu'elle serait plus économique, plus écologique, plus rapide à mettre en œuvre. Pour les ingénieurs de l'ADSA, même les problèmes de nappe phréatique seraient ainsi résolus. Quant au Léman, il pourrait continuer à jouer le rôle d'exutoire naturel qui est le sien.

Cette nouvelle étude, même partielle, change quelque peu la donne. L'Etat du Valais ne peut faire comme si elle n'existait pas. A lui de nommer un consultant extérieur et neutre pour arbitrer le conflit entre ingénieurs et permettre d'opter en toute sérénité pour l'une ou l'autre des solutions.

R3: quelle valeur écologique?

JEAN-YVES CLAVIEN,
PRÉSIDENT BIOVALAIS



Les organisations environnementales n'ont pas l'apanage de la bonne conscience écologique.

Nous, agriculteurs bio du Valais romand, nous en vivons. Et c'est sur le caractère écologique du R3 que nous souhaitons nous exprimer. «Manger local, de saison et si possible bio», tel est le leitmotiv du WWF. C'est pourtant bien lui qui estime que l'agriculture valaisanne de plaine n'aurait pas encore assez abandonné de terre. Au fait: savez-vous que le Valais est le plus grand producteur de fruits biologiques de Suisse? A l'heure où la mondialisation marque le pas, où la production de denrées alimentaires redevient essentielle, éradiquer 400 ha de la meilleure terre, soignée de manière respectueuse de l'environnement (oui, la production intégrée est aussi écologique) est une véritable bêtise. Promouvoir ainsi les transports internationaux de fruits et légumes pour donner l'impression, illusoire, que l'on améliore notre environnement n'est pas crédible.

Le comité de Biovalais estime que le projet R3, au vu de ce qui précède et tel qu'on a pu l'analyser à travers le prisme environnemental qui nous est cher, ne peut se prévaloir d'un statut écologique.